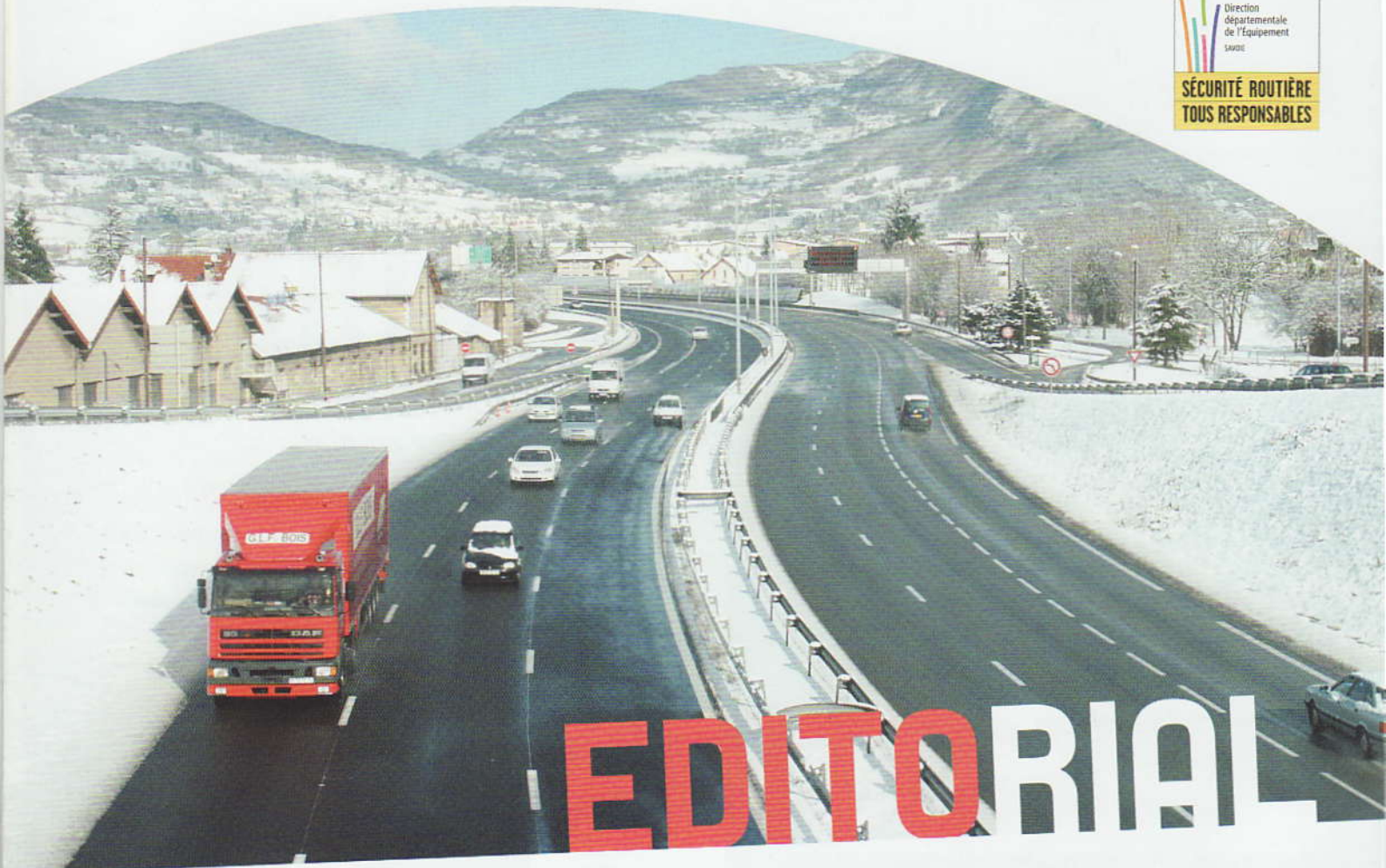


OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE



Direction
départementale
de l'équipement
savoie

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



Après la diffusion en décembre 2007 d'un premier document diffusé à l'ensemble des communes et de nos partenaires afin de mieux faire connaître les particularités de l'accidentologie en Savoie, cette plaquette a pour but de poursuivre cet effort d'information et de sensibiliser le plus grand nombre de personnes aux dangers de la route.

La connaissance de l'accidentologie est le premier pas dans la lutte contre l'insécurité routière. N'hésitez pas à nous faire part de vos observations au 04 79 71 72 89, celles-ci permettront de progresser ensemble.

Rectificatif

Dans notre précédent document édité en 2007 une erreur s'était glissée dans la rédaction du texte relatif au changement de définition de la gravité. En voici la bonne version :

Depuis le 1er janvier 2005, les définitions de la gravité retenues dans le fichier national des accidents corporels ont été harmonisées avec celles adoptées par la quasi totalité des pays développés. Cette harmonisation concerne la définition de la personne tuée (une personne tuée signifie désormais un décès intervenant jusqu'à 30 jours après l'accident), et la notion de blessé grave est remplacée par celle de blessé hospitalisé plus de 24 heures.

En France : un bilan favorable

Depuis 2002, la baisse du nombre des accidents et des tués s'est accélérée avec des baisses successives supérieures à 10 % par an.

2002 : 105 470 accidents avec 7 242 tués

2007 : 81 270 accidents avec 4 620 tués

Malgré ces bon résultats, certaines augmentations sont à déplorer, avec notamment :

_ Le nombre de tués chez les jeunes de 15 à 24 ans. Cette tranche d'âge représente plus de 31% du nombre des tués alors qu'elle ne représente que 13 % de la population.

_ Le nombre de personnes tuées en motocyclette. C'est notamment sur cette population de jeunes conducteurs que doit porter l'effort des acteurs de la sécurité routière.

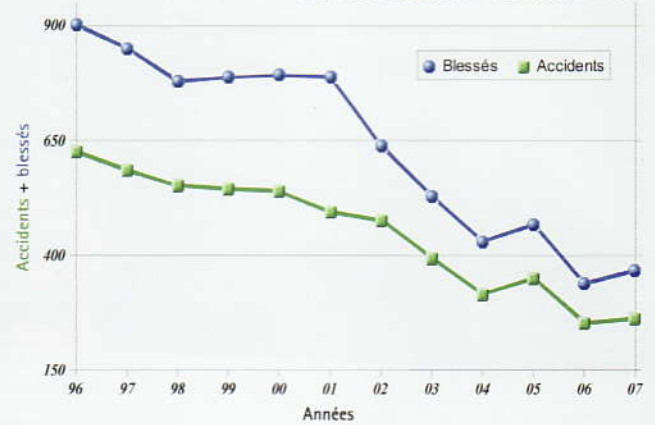
La situation en Savoie

Le nombre des accidents baisse régulièrement alors que la courbe des tués fluctue davantage car elle est basée sur de petits chiffres; elle s'est maintenue entre 50 et 70 pendant de nombreuses années avant de baisser très significativement en 2004, restant 3 ans sous la barre des 30 tués avant une hausse significative en 2007 avec 39 tués.

Diagramme des tués de 1996 à 2007



Diagramme des accidents corporels et des blessés de 1996 à 2007



La hausse des chiffres de 2007 doit nous inciter à poursuivre nos efforts en matière de prévention auprès de l'ensemble des usagers.

Si les jeunes conducteurs, notamment les 18-24 ans sont les principaux responsables des accidents de la circulation, les conducteurs de 25 à 45 ans sont également fortement impliqués en Savoie. Les moins de 18 ans sont principalement des conducteurs de 2 roues (vélo, cyclo).

Répartition journalière des accidents pour l'année 2007

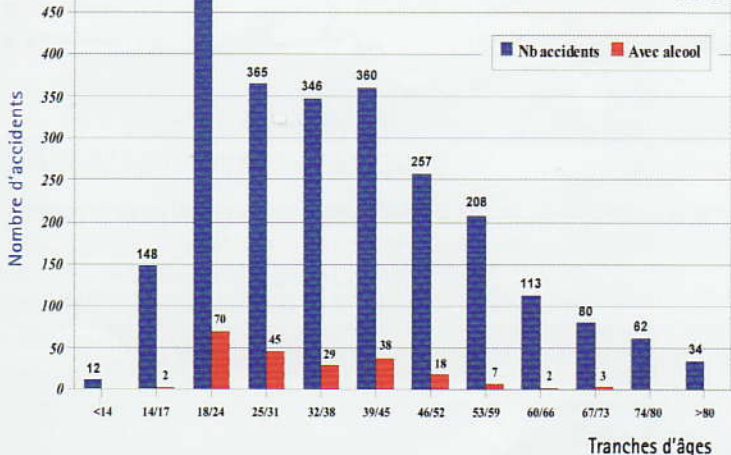


En fin de semaine le nombre d'accidents augmente avec une gravité particulièrement élevée le samedi (l'effet de l'alcool en est la principale cause).

A 0,5 g. d'alcool par litre de sang, le risque d'accident est multiplié par 2.

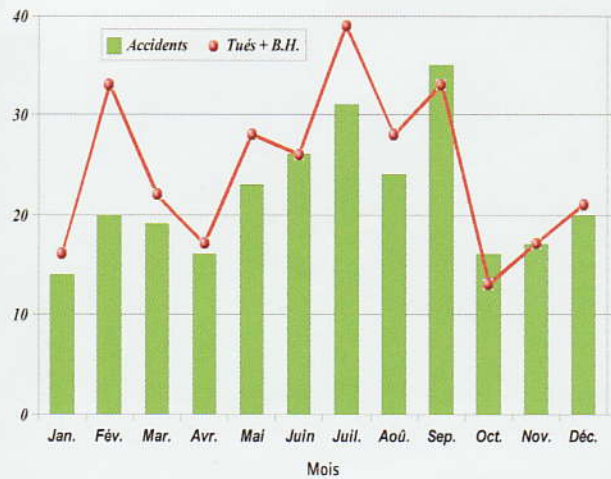
A 0,8 g./litre, le risque d'accident est multiplié par 10.

Répartition des accidents par âge du conducteur de 2003 à 2007



Des accidents répartis tout au long de l'année

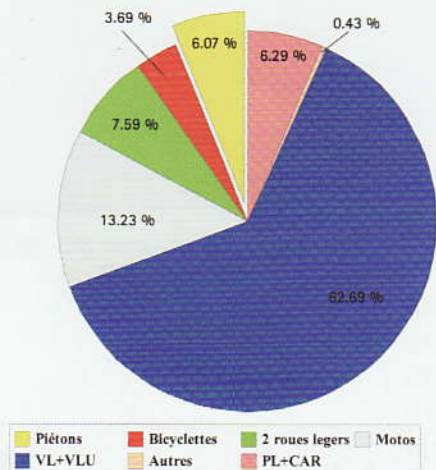
Répartition mensuelle des accidents pour l'année 2007



Avec une sur-représentation des 2 roues motorisés

Si les véhicules légers sont toujours très impliqués dans les accidents de la circulation on note que les 2 roues représentent 25% des accidents pour 8% du trafic.

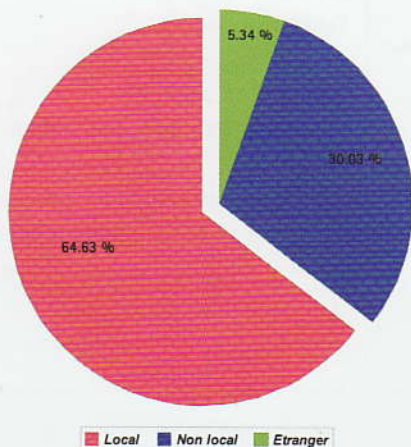
Pourcentage par impliqués



Qui concernent surtout les Savoyards

Les Savoyards sont impliqués dans plus de 64% des accidents en Savoie.

Origine des conducteurs (accidents 2007)



Usagers sur deux roues, pour votre sécurité : respect des règles et vigilance s'imposent

En Savoie, les cols prestigieux de la route des Grandes Alpes sont empruntés chaque été par de nombreux deux roues, dans le cadre de déplacements de loisirs ou d'activités sportives.

Pour que ces routes demeurent un horizon de plaisir et d'épanouissement, le respect des règles de prudence s'impose et relève de la responsabilité de tous.



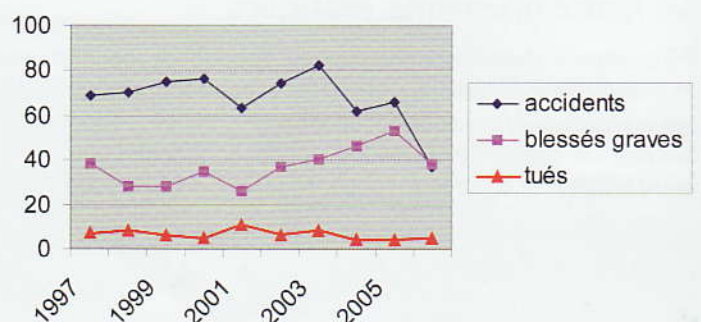
Crédit photo : C. CUDEL CG73

Les deux roues, des usagers vulnérables

De 1997 à 2006, sur les routes de Savoie, 674 accidents impliquant au moins une moto ont causé la mort de 64 pilotes ou passagers et des blessures graves à 369 d'entre eux.

Les facteurs d'accidents les plus fréquents sont les pertes de contrôle et les conflits de priorité. Dans 33 % des accidents, le motard est seul impliqué, sans autre tiers en cause.

Évolution des accidents de moto en Savoie de 1997 à 2006





Les cyclistes aussi

Obligation pour tout cycliste circulant hors agglomération, de nuit ou de jour si la visibilité est mauvaise, de porter un gilet rétro-réfléchissant depuis le 1^{er} septembre 2008. L'obligation s'applique aussi au passager éventuel.

Code de la route

La ligne discontinue spéciale de type T3, encore appelée ligne « de dissuasion », constituée de tirets rapprochés, remplace une ligne continue axiale sur une chaussée étroite. Elle ne peut être franchie que pour doubler des véhicules lents (vélos, véhicules agricoles, véhicules sans permis...) après s'être assuré que la manoeuvre de dépassement peut s'effectuer en toute sécurité.

Contrôles automatisés

En Savoie, 14 radars fixes automatiques ont été implantés de 2003 à 2007 sur le réseau principal, et plus particulièrement sur les secteurs sensibles comme les tunnels et sur les zones d'accumulation d'accidents. En 2007, ces radars ont constaté plus de 167 000 infractions auxquelles s'ajoutent les 51 000 infractions relevées par les radars mobiles.

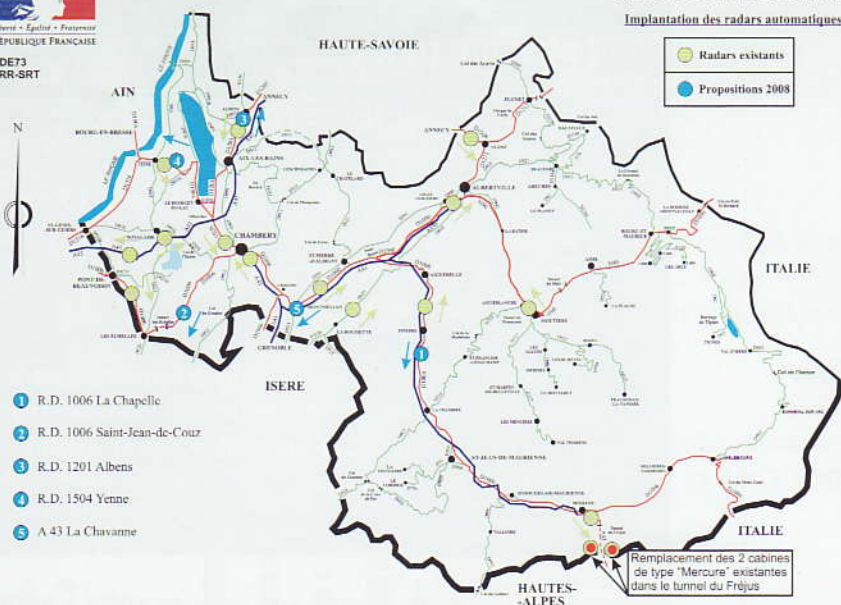
Feux de contrôles

Au titre du programme 2008, cinq sites supplémentaires sont en cours d'installation pour recevoir des radars automatiques. Afin de poursuivre le déploiement des dispositifs de contrôle automatisé tout en sensibilisant le plus grand nombre à l'importance du respect des règles, le comité interministériel du 13 février 2008 a décidé la mise en place de systèmes permettant de constater les infractions aux feux rouges. Les premiers dispositifs devraient être mis en place en 2009.



DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Implantation des radars automatiques



- 1 R.D. 1006 La Chapelle
- 2 R.D. 1006 Saint-Jean-de-Couz
- 3 R.D. 1201 Albens
- 4 R.D. 1504 Yenne
- 5 A 43 La Chavanne

Renseignements pratiques

Pour obtenir des renseignements en matière de sécurité routière et d'écoulement de trafic, des sites internet sont à votre disposition :

www.securiteroutiere.equipement.gouv.fr
www.savoie.equipement.gouv.fr
www.bison-futé.equipement.gouv.fr

Votre contact à la DDE de la Savoie : 04 79 71 72 89

Crédit photos : G. CHABERTY DDE73

Conception et impression : www.notrestudio.fr

Information & réglementation



Gilet et triangle

Depuis le 1^{er} juillet 2008, sont obligatoires à bord de tous les véhicules carrossés à moteur quels que soient la catégorie et l'usage :

- _ Le gilet de sécurité
- _ Le triangle de pré-signalisation

Attention : en France un gilet par véhicule suffit, par contre dans certains pays comme l'Italie il est obligatoire de disposer d'un gilet par occupant du véhicule.